

IAMGOLD ANNONCE UNE HAUSSE CONSIDÉRABLE DU NOMBRE D'ONCES À NELLIGAN ET LA MISE À JOUR DE SES RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES TOTALES

Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Les ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves prouvées et probables pour tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 20 février 2025 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie son rapport des réserves minérales et des ressources minérales au 31 décembre 2024 préparé selon les directives du Règlement 43-101, *Information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Un tableau sommaire des ressources et réserves minérales de la Société, y compris les onces attribuables en fonction de la participation, se trouve à la fin du présent communiqué de presse.

Faits saillants

- Les ressources minérales mises à jour du projet Nelligan détenu à 100 % comprennent 3,1 millions d'onces d'or indiquées contenues dans 102,8 millions de tonnes (« Mt ») à 0,95 gramme d'or par tonne (« g/t Au »), et 5,2 millions d'onces présumées (166,4 Mt à 0,96 g/t Au). Cette mise à jour représente une hausse de 56 % des ressources indiquées ou 1,1 million d'onces, ainsi qu'une augmentation de la teneur de 13 %, et une hausse de 33 % des ressources présumées ou 1,3 million d'onces, ainsi qu'une augmentation similaire de la teneur de 14 %. La minéralisation de Nelligan demeure ouverte latéralement et en profondeur.
- Les réserves minérales prouvées et probables (« P et P ») (sur une base de 100 %) totalisent 10,7 millions d'onces d'or contenues dans 296 Mt à 1,12 g/t Au (8,2 millions d'onces attribuables). Les réserves minérales P et P ont diminué de 3 % ou 367 000 onces par rapport à l'exercice précédent. Les réserves minérales P et P à Essakane ont augmenté de 5 %, déduction faite de l'épuisement, contrebalancées par une baisse de 4 % à Côté Gold causée par l'épuisement, puisque le forage est en cours.
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») (sur une base de 100 %) ont augmenté de 3 % pour atteindre 26,7 millions d'onces d'or contenues dans 846 Mt à 0,98 g/t Au (21,2 millions d'onces attribuables). Les ressources minérales présumées (sur une base de 100 %) ont augmenté de 27 % à 12,8 millions d'onces (11,4 millions d'onces attribuables).
- L'hypothèse du prix de l'or des réserves minérales est passée à 1 500 \$ par once pour Essakane et Westwood, tandis qu'elle est restée à 1 400 \$ par once pour Côté Gold ; l'hypothèse du prix de l'or des ressources minérales est passée à 1 800 \$ par once pour Essakane et Westwood, tandis qu'elle est restée à 1 700 \$ par once pour Côté Gold.

« Ce fut une autre année productive pour les équipes d'exploration et de forage d'exploitation, puisque la Société a pu accroître ses ressources minérales mesurées et indiquées, sur une base de 100 %, à un total de 26,7 millions d'onces », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « À Essakane, les équipes ont pu augmenter les réserves minérales après la prise en compte de l'épuisement, ce qui pourrait ajouter une année à la durée de vie de cet actif générant d'excellents flux de trésorerie. À Westwood, la mine maintient une base de réserves d'environ un million d'onces, conformément à la mise à jour du plan minier annoncée en décembre. À Côté Gold, les modèles de blocs n'ont pas été mis à jour en fonction de la nouvelle hypothèse du prix de l'or, puisque le programme de forage et une réanalyse de l'enveloppe de la fosse sont en cours, en vue de mieux rendre compte du plan d'abattage non sélectif. Le plan de Côté Gold demeure le même et vise à faire ressortir les vastes richesses minérales de Côté Gold et de Gosselin. Cette année, nous planifions de réaliser un programme de forage de 45 000 m pour faire suite à notre programme de forage de 40 000 m de l'an dernier. Il sera axé sur la conversion des ressources minérales présumées en ressources indiquées dans la zone Gosselin,

sur des tests des prolongements sud et nord-est ainsi que sur des tests des brèches en profondeur. Ces programmes serviront de base à une estimation mise à jour des réserves et des ressources minérales ainsi qu'à une mise à jour du plan minier intégrant Gosselin plus tard en 2026.

« La mise à jour des ressources minérales de Nelligan d'aujourd'hui montre le potentiel incroyable de cet actif, présentant une croissance rapide du nombre d'onces et une amélioration des teneurs découlant d'un programme de forage relativement modeste et totalisant 23 400 m durant les deux dernières années. Nelligan contient maintenant des ressources indiquées qui sont estimées à 3,1 millions d'onces d'une teneur moyenne de 0,95 g/t, en plus de 5,2 millions d'onces de ressources présumées à des teneurs similaires. Nelligan est ainsi l'un des plus grands projets aurifères au Canada et présente un potentiel de croissance future. Cette année, nous élargissons la portée du programme de forage de Chibougamau et planifions d'effectuer 30 000 m de forage au diamant, de tester le prolongement de la minéralisation à Nelligan ainsi que de cibler des structures à fortes teneurs dans l'actif souterrain à teneur élevée de Monster Lake, à proximité.

« Au cours des dernières années, la Société a connu une croissance rapide des ressources minérales situées au Canada. En effet, environ 80 % de nos ressources mesurées et indiquées et 90 % de nos ressources présumées se trouvent aujourd'hui au Canada, dans des territoires miniers bien établis. Cette transformation consolide la position d'IAMGOLD en tant que producteur d'or moderne canadien possédant plusieurs actifs et présentant un important potentiel de croissance. »

Réserves minérales

TABEAU 1 : SOMMAIRE DES RÉSERVES MINÉRALES (sur une base de 100 %)

	2023 ²			2024 ^{3,4}			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
Essakane³									
Prouvées (<i>empilement</i>)	20 047	0,65	417	18 876	0,65	396	-6 %	1 %	-5 %
Probables (<i>ciel ouvert</i>)	42 123	1,32	1 787	44 017	1,36	1 920	4 %	3 %	7 %
Total	62 169	1,10	2 204	62 893	1,15	2 316	1 %	4 %	5 %
Westwood⁴									
Prouvées (<i>sous terre</i>)	382	10,40	128	717	12,61	291	88 %	21 %	128 %
Probables (<i>sous terre</i>)	2 982	10,65	1 021	1 886	10,98	666	-37 %	3 %	-35 %
Sous-total	3 364	10,62	1 149	2 603	11,44	957	-23 %	8 %	-17 %
Prouvées (<i>Grand Duc</i>)	465	0,69	10	363	0,80	9	-22 %	16 %	-13 %
Probables (<i>Grand Duc</i>)	1 460	1,17	55	1 090	1,08	38	-25 %	-8 %	-31 %
Sous-total	1 925	1,05	65	1 453	1,01	47	-25 %	-5 %	-28 %
Total	5 290	7,14	1 214	4 056	7,70	1 004	-23 %	8 %	-17 %
Côté Gold³									
Prouvées	132 202	1,09	4 620	127 747	1,07	4 376	-3 %	-2 %	-5 %
Probables	102 442	0,91	2 990	101 427	0,91	2 965	-1 %	0 %	-1 %
Total	234 644	1,01	7 610	229 175	1,00	7 341	-2 %	-1 %	-4 %
Total des réserves P et P¹	302 103	1,14	11 028	296 124	1,12	10 661	-2 %	-1 %	-3 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

2. Les réserves minérales de 2023 ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 400 \$ par once pour Essakane et Côté Gold, de 1 300 \$ pour Westwood et de 1 600 \$ par once pour la fosse satellite Grand Duc à Westwood.

3. Les réserves minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour Essakane et de 1 400 \$ par once pour Côté Gold.

4. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once et une teneur de coupure de 6,82 g/t Au. Les réserves minérales de Grand Duc, estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once, font partie de l'estimation des réserves de Westwood.

Les réserves minérales prouvées et probables, sur une base de 100 % pour les actifs courants, ont été estimées à 10,7 millions d'onces d'or (8,2 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2024, représentant une baisse de

3 % ou 367 000 onces par rapport à l'exercice précédent. Les réserves minérales à Essakane ont augmenté de 112 000 onces, compensant largement l'épuisement des réserves des activités d'extraction de 515 000 onces (12,1 Mt à 1,33 g/t Au) l'exercice précédent, sur une base de 100 %. Les réserves minérales de Westwood ont chuté de 210 000 onces par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'épuisement. Toutefois, elles étaient relativement stables par rapport à la mise à jour du plan minier et de l'estimation des ressources et des réserves minérales annoncée le 5 décembre 2024. Les réserves minérales de Côté Gold ont diminué de 269 000 onces, également en raison de l'épuisement. Le modèle de blocs de Côté Gold n'a pas été mis à jour pour tenir compte de l'hypothèse révisée du prix de l'or en raison de l'analyse de l'enveloppe de la fosse et du programme de forage en cours, réalisés pour servir de base à une mise à jour du plan minier et de l'estimation des ressources et des réserves minérales intégrant Gosselin lors du prochain exercice.

Un prix hypothétique de l'or de 1 500 \$ par once a été utilisé dans l'estimation des réserves minérales de 2024, au 31 décembre 2024, pour les mines Essakane et Westwood (souterraine), ce qui représente une hausse par rapport au prix hypothétique de l'exercice précédent de 1 400 \$ par once pour Essakane et de 1 300 \$ par once pour Westwood. Ce dernier a ensuite augmenté à 1 400 \$ par once dans la mise à jour du plan minier et de l'estimation des ressources et des réserves minérales annoncée en décembre. Comme indiqué plus haut, les réserves minérales de Côté Gold demeurent basées sur un prix hypothétique de 1 400 \$ par once. La fosse satellite à ciel ouvert Grand Duc à Westwood s'appuie sur un prix hypothétique de l'or pour ses réserves minérales de 1 800 \$, en hausse par rapport à 1 600 \$ par once à l'exercice précédent.

Ressources minérales

Les ressources minérales M et I (incluant les réserves minérales sur une base de 100 %) dans les actifs d'IAMGOLD ont augmenté de 3 % ou 0,8 million d'onces pour atteindre un total de 26,7 millions d'onces au 31 décembre 2024 (soit 21,2 millions d'onces attribuables). Les ressources minérales présumées totales (sur une base de 100 %) ont augmenté de 27 % ou 2,7 millions d'onces se chiffrant à 12,8 millions d'onces au 31 décembre 2024 (11,4 millions d'onces attribuables). À noter que les ressources minérales présumées comportent une grande part d'incertitude quant à leur teneur et leur quantité, puisqu'elles sont fondées sur des observations géologiques limitées. On ne peut supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales présumées passera à une catégorie supérieure ou sera convertie en réserves minérales.

La Société suppose un prix de l'or de 1 800 \$ par once pour l'estimation des ressources minérales au 31 décembre 2024 à Essakane, à Westwood et à Nelligan/Monster Lake. Il s'agit d'une hausse par rapport à l'exercice précédent, durant lequel toutes les exploitations ont utilisé un prix hypothétique de l'or de 1 700 \$ par once dans l'estimation des ressources minérales, à l'exception de Westwood, qui a utilisé un prix hypothétique de 1 600 \$ par once. Le prix hypothétique de l'or pour Côté Gold et Gosselin demeure le même, soit 1 700 \$ par once.

Essakane

Les ressources minérales M et I d'Essakane, incluant les réserves minérales, sur une base de 100 %, ont augmenté de 17 % pour s'établir à environ 4,0 millions d'onces (3,6 millions d'onces attribuables) au 31 décembre 2024, d'une teneur relativement stable d'un exercice à l'autre de 1,24 g/t Au. Cela représente, pour Essakane, un potentiel de prolongation de sa durée de vie à l'intérieur du périmètre existant du site. Les ressources minérales présumées ont augmenté de 82 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre une estimation de 713 000 onces, d'une teneur en hausse de 20 %, soit 1,76 g/t Au.

Westwood

Les ressources minérales M et I de Westwood, incluant les réserves minérales, ont chuté de 711 000 onces à 1,7 million d'onces au 31 décembre 2024. Les ressources minérales présumées ont augmenté de 142 % ou 1,1 million d'onces pour atteindre 1,8 million d'onces d'une teneur moyenne de 12,83 g/t Au. Le 5 décembre 2024, IAMGOLD a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources et réserves minérales pour Westwood, datée du 30 septembre 2024, et préparée conformément aux exigences de divulgation du Règlement 43-101. À cette

date, les réserves minérales M et I de Westwood étaient essentiellement stables, compensant l'épuisement au quatrième trimestre, tandis que l'estimation des ressources minérales présumées était inchangée.

Côté Gold et Gosselin

Les ressources minérales de Côté Gold étaient relativement inchangées après la prise en compte de l'épuisement, puisque le modèle de blocs n'a pas été mis à jour en raison de l'analyse et des programmes de forage en cours. Les ressources minérales M et I, incluant les réserves minérales, sur une base de 100 %, ont connu une baisse nominale de 2 % ou 283 000 onces pour atteindre 11,8 millions d'onces (8,2 millions d'onces attribuables) en raison de l'épuisement durant la première année d'exploitation. Les ressources minérales présumées étaient essentiellement inchangées. Les ressources minérales de Gosselin sont également inchangées par rapport à l'exercice précédent. En 2024, IAMGOLD a terminé un programme de forage au diamant totalisant 40 400 mètres à Gosselin. Les résultats d'analyse intérimaires annoncés en octobre 2024 ont démontré des prolongements de la minéralisation de la zone Gosselin à l'extérieur de l'enveloppe de la fosse définie le 31 décembre 2023. D'importants prolongements ont été recoupés au sud et à l'ouest de la brèche ouest de Gosselin ainsi qu'en profondeur entre la brèche de Côté Gold et la brèche ouest de Gosselin. De nombreuses courtes intersections de brèches hydrothermales renfermant de l'or, situées entre les brèches est et ouest de Gosselin, pourraient signifier l'existence d'un système de brèches en continu dont les textures sont oblitérées par une intense altération hydrothermale. Les modèles de ressources de Côté Gold et de Gosselin seront mis à jour à la suite du programme de forage de 2025.

TABEAU 2 : SOMMAIRE DES RESSOURCES MINÉRALES¹ (sur une base de 100 %)

	2023 ²			2024 ³			Variation (%)		
	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)	Tonnes (milliers)	Teneur (g/t)	Onces (milliers)
EXPLOITATIONS									
Essakane									
Mesurées	21 379	0,64	439	21 157	0,64	433	-1 %	0 %	-1 %
Indiquées	65 702	1,40	2 951	78 722	1,40	3 534	20 %	0 %	20 %
Total ress. M et I	87 081	1,21	3 390	99 879	1,24	3 967	15 %	2 %	17 %
Présumées	8 344	1,46	392	12 623	1,76	713	51 %	20 %	82 %
Westwood⁵									
Mesurées	1 158	7,85	292	1 061	9,17	313	-8 %	17 %	7 %
Indiquées	7 257	9,14	2 133	5 627	7,75	1 402	-22 %	-15 %	-34 %
Total ress. M et I	8 415	8,97	2 426	6 688	7,98	1 715	-21 %	-11 %	-29 %
Présumées	1 465	15,78	743	4 369	12,83	1 802	198 %	-19 %	142 %
Côté Gold⁴									
Mesurées	167 040	0,96	5 160	162 140	0,94	4 907	-3 %	-2 %	-5 %
Indiquées	277 733	0,77	6 907	276 404	0,77	6 878	0 %	0 %	0 %
Total ress. M et I	444 773	0,84	12 067	438 544	0,84	11 785	-1 %	-1 %	-2 %
Présumées	60 591	0,61	1 184	60 362	0,61	1 177	0 %	0 %	-1 %
MISE EN VALEUR ET EXPLORATION									
Gosselin⁴									
Indiquées	161 300	0,85	4 420	161 300	0,85	4 420	0 %	0 %	0 %
Présumées	123 900	0,75	2 980	123 900	0,75	2 980	4 %	0 %	4 %
Nelligan									
Indiquées	74 500	0,84	2 006	102 845	0,95	3 125	38 %	13 %	56 %
Présumées	142 600	0,85	3 889	166 395	0,96	5 161	17 %	14 %	33 %
Monster Lake									
Indiquées	-	-	-	239	10,96	84	-	-	-
Présumées	1 110	12,14	433	1 053	14,43	489	-5 %	19 %	13 %

Gossey									
Indiquées	7 690	0,91	224	8 383	0,87	235	9 %	-4 %	5 %
Présumées	1 520	1,04	51	1 611	1,00	52	6 %	-4 %	2 %
Diakha-Siribaya⁶									
Indiquées	27 937	1,48	1 325	27 937	1,48	1 325	0 %	0 %	0 %
Présumées	8 468	1,53	417	8 468	1,53	417	0 %	0 %	0 %
Total ress. M et I¹	811 696	0,99	25 858	845 816	0,98	26 656	4 %	-1 %	3 %
Total ress. présumées¹	347 997	0,90	10 090	378 781	1,05	12 791	9 %	16 %	27 %

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once pour Essakane, la fosse satellite de Grand Duc, Côté Gold, Gosselin, Nelligan, Monster Lake et Gossey, de 1 500 \$ par once pour le projet Diakha-Siribaya et de 1 600 \$ pour Westwood.
3. Les ressources minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once pour Essakane, Nelligan, Monster Lake et Gossey.
4. Les ressources minérales de 2024 pour Côté Gold et Gosselin s'appuient sur un prix de l'or de 1 700 \$ par once, comparable à l'exercice précédent. Les modèles de blocs n'ont pas été mis à jour puisque des programmes de forage et une analyse de l'enveloppe de la fosse sont en cours.
5. Les ressources minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2024, conformément au Règlement 43-101, en utilisant une teneur de coupure de 5,68 g/t Au sur une largeur minimale de 2,4 mètres et un prix de l'or de 1 800 \$ par once. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les ressources minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once, conformément au Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2024, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. L'entente définitive visant la vente du projet aurifère Diakha-Siribaya, au Mali, à Managem S.A. a expiré le 31 décembre 2024 et n'a pas été prolongée. La Société cherche d'autres options pour la vente de cet actif.

Nelligan

Le projet Nelligan, dans la région de Chibougamau, au centre du Québec, a annoncé une hausse importante des ressources minérales indiquées et présumées. Les ressources indiquées ont augmenté de 1,1 million d'onces pour totaliser 3,1 millions d'onces, d'une teneur moyenne qui est passée de 0,84 g/t Au à 0,95 g/t Au. Les ressources présumées, qui se chiffraient à 3,9 millions d'onces précédemment, ont augmenté de 1,3 million d'onces pour atteindre 5,2 millions d'onces, d'une teneur moyenne estimée à 0,96 g/t Au, en hausse par rapport à 0,85 g/t Au précédemment.

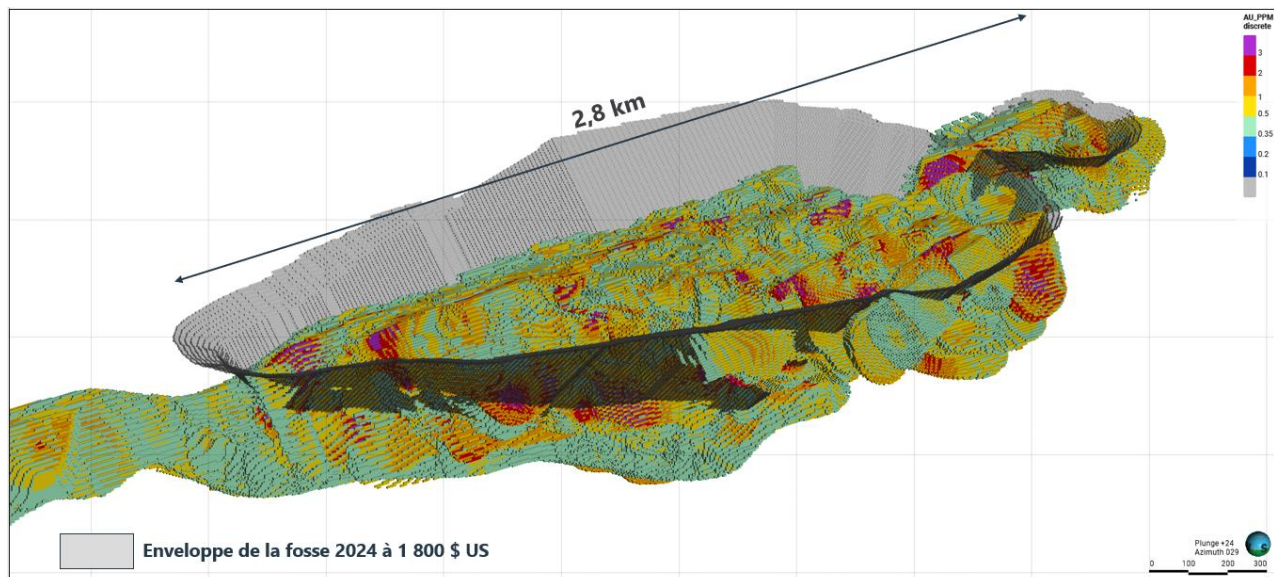


Figure 1 – enveloppe de fosse 2024 de Nelligan – face au nord-est

La hausse des ressources minérales indiquées et présumées découlait de la campagne de forage de 2023 et 2024, totalisant environ 23 400 mètres, ce qui a permis d'établir un prolongement des ressources et d'apporter des améliorations au modèle géologique. Le programme de forage a permis d'établir le prolongement de l'axe de plongée peu profond vers l'est (profondeur verticale sous 500 mètres) du gisement Nelligan et a confirmé la

largeur croissante de la zone inférieure qui forme la partie nord de la séquence minéralisée du gisement. Le forage de définition a consolidé la modélisation géologique et structurale de la vaste altération et du système minéralisé.

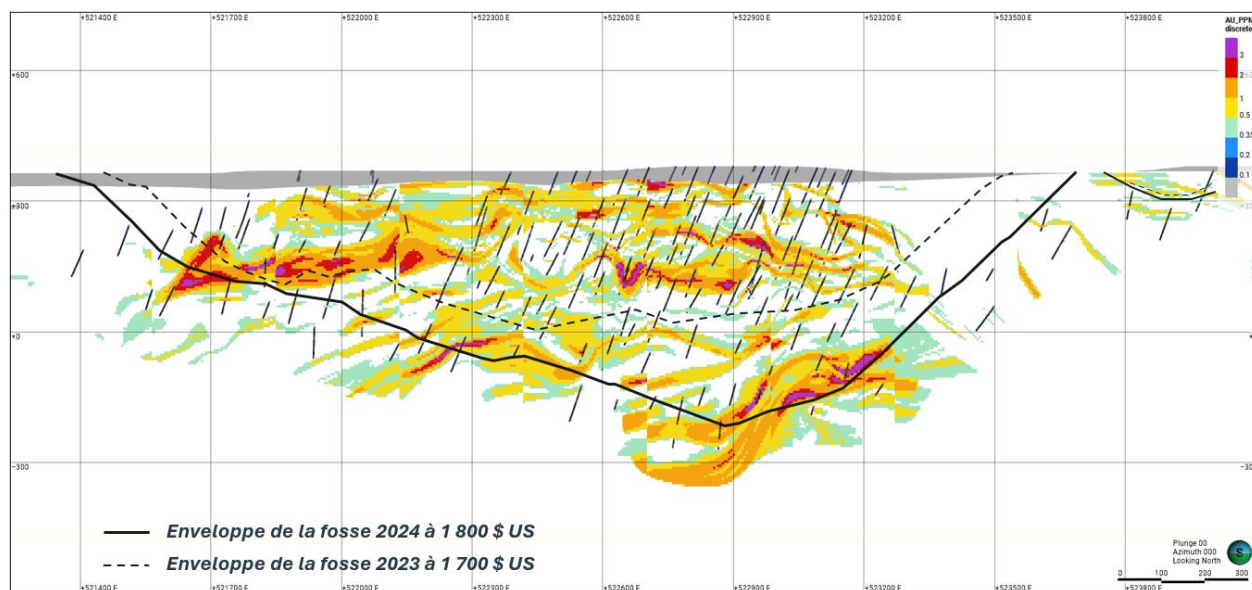


Figure 2 – Section verticale longitudinale de Nelligan – zone inférieure

La Société planifie un programme de forage au diamant de 30 000 m cette année. Les prochaines phases du forage au diamant chercheront à définir et à tester la possibilité d'accroître davantage l'enveloppe minéralisée. Les études techniques continueront de faire progresser les essais métallurgiques et autres études techniques. Les activités d'exploration régionale, y compris à Monster Lake, se poursuivent et les futurs programmes d'exploration seront guidés par l'intégration et la compilation des données d'exploration recueillies sur le terrain afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue d'établir des cibles additionnelles prioritaires dans le vaste parc de propriétés du projet.

Le 13 février 2024, IAMGOLD a confirmé la conclusion de l'acquisition précédemment annoncée de Ressources minières Vanstar inc. (« Vanstar ») en vertu de laquelle IAMGOLD a acquis toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux. Par suite de l'arrangement, IAMGOLD détient maintenant une participation de 100 % dans le projet Nelligan, qui est situé à 60 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau, au Québec, au Canada.

TABLEAU 3 : RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES AU 31 DÉCEMBRE 2024^{1,2,3}

Les ressources minérales comprennent les réserves minérales.

	Tonnes	Teneur	Onces	Onces attribuables
EXPLOITATIONS	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	(milliers)
Essakane, Burkina Faso				[90 %]
Réserves minérales prouvées	18 876	0,65	396	356
Réserves minérales probables	44 017	1,36	1 920	1 728
Sous-total P et P⁴	62 893	1,15	2 316	2 084
Ressources minérales mesurées	21 157	0,64	433	390
Ressources minérales indiquées	78 722	1,40	3 534	3 180
Sous-total M et I⁶ (incluant les réserves)	99 879	1,24	3 967	3 570
Ressources minérales présumées ⁶	12 623	1,76	713	642
Westwood, Canada				[100 %]
Réserves minérales prouvées	1 080	8,64	300	300
Réserves minérales probables	2 976	7,35	704	704
Sous-total P et P⁵	4 056	7,70	1 004	1 004
Ressources minérales mesurées	1 061	9,18	313	313
Ressources minérales indiquées	5 627	7,75	1 402	1 402
Sous-total M et I⁸ (incluant les réserves)	6 688	7,98	1 715	1 715
Ressources minérales présumées ⁸	4 369	12,83	1 802	1 802
Côté Gold, Canada				[70 %]
Réserves minérales prouvées	127 747	1,07	4 376	3 063
Réserves minérales probables	101 427	0,91	2 965	2 076
Sous-total P et P⁴	229 175	1,00	7 341	5 139
Ressources minérales mesurées	162 140	0,94	4 907	3 435
Ressources minérales indiquées	276 404	0,77	6 878	4 815
Sous-total M et I⁷ (incluant les réserves)	438 544	0,84	11 785	8 249
Ressources minérales présumées ⁷	60 362	0,61	1 177	824
Gosselin, Canada⁷				[70 %]
Ressources minérales indiquées	161 300	0,85	4 420	3 094
Ressources minérales présumées	123 900	0,75	2 980	2 086
Nelligan, Canada⁶				[100 %]
Ressources minérales indiquées	102 845	0,95	3 125	3 125
Ressources minérales présumées	166 395	0,96	5 161	5 161
Monster Lake, Canada⁶				[100 %]
Ressources minérales indiquées	239	10,96	84	84
Ressources minérales présumées	1 053	14,43	489	489
Gossey, Burkina Faso⁶				[90 %]
Ressources minérales indiquées	8 383	0,87	235	212
Ressources minérales présumées	1 611	1,00	52	47
Diakha-Siribaya, Mali⁹				[90 %]
Ressources minérales indiquées	27 937	1,48	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,53	417	376
TOTAL	Tonnes	Teneur	Onces	Onces
	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	attribuables
Réserves minérales prouvées et probables¹	296 124	1,12	10 661	8 227
Ressources minérales mesurées et indiquées¹	845 816	0,98	26 656	21 242
Ressources minérales présumées¹	378 781	1,05	12 791	11 425

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées, qui ne sont pas des réserves minérales, ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
3. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
4. Les réserves minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once pour Essakane et de 1 400 \$ par once pour Côté Gold.
5. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once et une teneur de coupure de 6,82 g/t Au. Les réserves minérales de Grand Duc, estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once, font partie de l'estimation des réserves de Westwood.
6. Les ressources minérales de 2024 ont été estimées au 31 décembre 2024, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once pour Essakane, Nelligan, Monster Lake et Gossey.
7. Les ressources minérales de 2024 pour Côté Gold et Gosselin s'appuient sur un prix de l'or de 1 700 \$ par once, comparable à l'exercice précédent. Les modèles de blocs n'ont pas été mis à jour puisque des programmes de forage et une analyse de l'enveloppe de la fosse sont en cours.
8. Les ressources minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2024 conformément au Règlement 43-101 en utilisant une teneur de coupure de 5,68 g/t Au sur une largeur minimale de 2,4 mètres et un prix de l'or de 1 800 \$ par once. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les ressources minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2024 en utilisant un prix de l'or de 1 800 \$ par once, conformément au Règlement 43-101.
9. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2024, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. L'entente définitive visant la vente du projet aurifère Diakha-Siribaya, au Mali, à Managem S.A. a expiré le 31 décembre 2024 et n'a pas été prolongée. La Société cherche d'autres options pour la vente de cet actif.

Personnes qualifiées et informations techniques

Les réserves minérales de la Société sont constituées de matériel in situ, c'est-à-dire du matériel contenant des onces d'or, pour lequel une évaluation des principaux facteurs de modification, comme l'extraction, le traitement, la récupération métallurgique, l'infrastructure et les facteurs juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, est utilisée pour déterminer sa viabilité économique.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et des réserves minérales probables, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif. L'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production, ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations.

Lisa Ragsdale, directrice principale, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la « personne qualifiée » (« PQ ») au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD. Guy Bourque, directeur principal, Exploitation minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales pour IAMGOLD.

Pour chacun des projets et des propriétés qu'elle exploite, la Société a établi des méthodes et des procédures rigoureuses visant à assurer des estimations fiables de ses réserves et des ressources minérales. Pour chaque mine et projet, les PQ concernées ont vérifié les données incluses, y compris l'échantillonnage, les données analytiques et d'essais sous-tendant l'information contenue dans le présent communiqué de presse. Le contrôle de qualité se retrouve sous la responsabilité de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque.

Dans l'estimation des réserves minérales, les teneurs de coupure sont établies en utilisant les hypothèses à long terme de la Société concernant le prix des métaux et les taux de change, les taux de récupération métallurgique moyens et les coûts de production estimés sur la durée de vie de l'exploitation concernée. Dans le cadre du processus annuel d'estimation des réserves minérales, les modèles de coûts utilisés pour le calcul des teneurs de coupure sont comparés à des études ou estimations antérieures et sont mis à jour de manière appropriée sur la base des performances opérationnelles réelles et des projections des prix des intrants. Pour une exploitation sous terre, une teneur de coupure est calculée pour chaque méthode d'exploitation, puisque les coûts de production varient d'une méthode à l'autre. Pour une exploitation à ciel ouvert, les coûts de production sont établis pour chaque bloc compris dans le modèle de blocs de l'exploitation concernée.

La nature des activités minières est telle que l'extraction du minerai dans une mine peut réduire les réserves minérales. Afin de renouveler les réserves minérales (ou du moins partiellement) à la plupart des propriétés, la Société mène des campagnes de forage d'exploration en profondeur et latéralement.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). Le 31 mars 2024, la Société a commencé la production à Côté Gold, en partenariat avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. La mine devrait figurer parmi les plus grandes mines d'or au Canada. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. La Société emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance (« ESG »), y compris son engagement Zéro Incident® dans tous les aspects de ses activités. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles qui se trouvent dans la sous-partie 1300 du règlement S-K, utilisées par la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué

de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « susceptible », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; l'intention annoncée de racheter la participation cédée la mine Côté Gold ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente des actifs Bambouk ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de développement durable et leurs répercussions, y compris la vision « Zéro Incident® » de la Société ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les initiatives de décarbonation (p. ex., l'objectif provisoire d'atteindre une réduction absolue de 30 % des émissions des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030) ; l'élaboration d'une norme de gestion de l'eau par la Société ; les engagements en matière de biodiversité ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière (y compris la *Loi sur la concurrence* et la réglementation afférente à la lutte contre les changements climatiques).

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement

soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser le rachat de la participation transférée dans la mine Côté Gold ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs de Bambouk restants ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à réaliser les transactions en cours ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en développement durable de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences concernant la

décarbonation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada)) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedarplus.com et sur www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.